

La Chaux, le 18 mai 2021



**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A**

1308 LA CHAUX

Préavis municipal N° 43/2016-2021 relatif à la demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle N° 89 sise à la rue de la Cantonale.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La parcelle N° 89 de 818m², située au bout de la rue de la Cantonale, jouxte la parcelle N° 73 qui comprend : la buvette, les vestiaires et le terrain de football.

Cette parcelle N° 89 est la propriété de Madame Anne-Rose Bergier-Rosset et de Monsieur Jacques Rosset.

La Municipalité est entrée en contact avec les propriétaires pour élaborer une offre d'achat.

Après divers échanges, nous sommes tombés d'accord pour une acquisition communale au prix de CHF 28 000.00.

OBJET DU PREAVIS

Après les diverses errances du canton, cette parcelle qui était en zone village, donc constructible, est devenue non constructible avec un retour en zone agricole, après l'adaptation du ERE (espace réservé aux eaux) du PAC Venoge version 2013.

Lors de l'une des nombreuses mises à jour de notre PGA, nous avons appris qu'elle peut être reclassée en zone d'intérêt public à prescriptions spéciales, avec pour seule vocation l'aménagement d'objets tels que voirie, dépôt communal, parking etc.

La notion de parking a particulièrement retenu notre attention du fait que le parcage sauvage lors de manifestations au terrain de football devient un problème récurrent.

La Municipalité va étudier les diverses opportunités d'aménagement, en fonction des règles en vigueur et de nos moyens financiers.
Quoi qu'il en soit, cette acquisition est la garante qu'aucun nouveau voisin ne puisse se plaindre des diverses nuisances sonores.

FINANCEMENT

Achat :	CHF 28 000.00
Frais : Notaire, Géomètre :	CHF 3 200.00
Divers et imprévus :	CHF 1 800.00
Total :	CHF 33 000.00

Le montant total sera prélevé sur les liquidités communales.

CONCLUSIONS

La Municipalité invite le Conseil Général à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général

- Vu le préavis N° 43/2016-2021 relatif à la demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle N° 89 sise à la rue de la Cantonale ;
- Ouï le rapport de la Commission Gestion et Finances ;
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat de la parcelle N° 89 et de prélever au maximum CHF 33 000.00 sur les liquidités communales.

Adopté par voie électronique suite à la séance de Municipalité du 17 mai 2021.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Vice-Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :  La Secrétaire : 

Jean-François Guex  Sandrine Bühler

The official seal of the Municipality of Fribourg is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE FRIBOURG' and 'CANTON DE Fribourg'.

Préavis présenté au Conseil Général en séance du 10 juin 2021.